

PARACHAT PARA

Nos sages ont institué de lire quatre parachyot particulières pour encadrer la fête de Pourim. Ainsi, cette semaine nous lirons la parachat Para, qui pour beaucoup de décisionnaires, constitue une mitsvah de la torah. Cette dernière traite de la pureté qu'une personne peut récupérer après avoir été atteinte du plus haut degré d'impureté, celui de la mort. La torah nous dévoile donc le secret pour annuler l'impact négatif qui s'installe sur l'homme au travers des cendres de la vache rousse. Au cours de l'histoire, neuf vaches ont déjà été utilisées, la dixième apparaîtra lors de la venue du Machia'h biméra béyaménou. Comme nous l'avons dit, cette vache, une fois brulée, à la capacité de purifier une personne, et ce, au travers d'une aspersion des cendres obtenues lors de sa combustion.

Le midrach (yalkout chimoni, paracha 'houkat, rémez 759) enseigne : « *Rabbi A'ha au nom de Rabbi Yossi fils de 'Hanina dit : Lorsque Moshé est monté dans le ciel, il a entendu la voix d'Hakadoch Baroukh Hou qui était assis entrain d'étudier la paracha de Para et Il disait la loi au nom de son auteur : "Éliézer Mon fils dit : la Para (la vache) doit être âgée de deux ans et la génisse d'un an." Moshé dit alors devant Hakadoch Baroukh Hou : "Maître du monde, les hauteurs et les profondeurs sont Ton territoire et Toi Tu es assis et dit la loi au nom d'un être de chair et de sang ?" Il lui a répondu : " Moshé, un juste viendra dans Mon monde et il dira en premier : Rabbi Éliézer dit : la Para (la vache) doit être âgée de deux ans et la génisse d'un an."* »

Ce passage interpèle dans la mesure où la question de Moshé est pertinente mais la réponse que lui propose Hachem semble énigmatique. Puisqu'Hachem est le Créateur de la torah, de facto, toutes les lois qu'elle contient proviennent de Sa pensée. De sorte, il n'existe rien dont l'homme puisse être l'auteur face à Dieu. Pourquoi alors, le Maître du monde accorde-t-Il à rabbi Éliézer le rôle d'auteur de cette loi ? Telle est la question de Moshé. Cependant, la réponse d'Hachem n'est finalement qu'une répétition de ce qu'Il était entrain d'étudier avant que Moshé ne le questionne. Dès lors, qu'a-t-Il cherché à faire comprendre à Moshé ?

Le **'Hatam Sofer** (dans son livre 'hatam sofer) écrit que la pureté accorde un développement plus accru du goûter et de l'odorat. Ainsi, les tsadikim, de par la pureté qui les caractérise, expriment ces deux sens dans une dimension plus spirituelle que le commun des mortels, de sorte que, ce qu'ils mangent s'exprime de façon plus exacerbée. C'est pourquoi, la torah qualifie la Para de « décret de la torah » et non « décret de la pureté » comme il aurait été plus logique de trouver. Car dans sa profondeur, la connaissance réelle de la torah réside dans la pureté qui s'exprime, lorsqu'elle est atteinte, dans les deux sens que sont le goûter et l'odorat. D'ailleurs, le mot "טהור *pur*" contient une allusion à cette notion. La première lettre le "ט *tav*" vient souligner le mot "טעם *le goût*" tandis que la dernière le "ר *rech*" insinue le mot "ריח *l'odeur*". Entre ces deux lettres se trouvent les deux dernières lettres du nom d'Hachem, le "ה *hé*" et le "ו *vav*". Il s'agit de la partie la plus cachée du nom de Dieu, celle qui s'exprime dans une sainteté absolue, lors les deux autres lettres du début, le "י *youd*" et le "ה *hé*" sont celles qui apparaissent dans la sphère terrestre. La présence divine accompagne donc la pureté de l'homme.

Ceci va dans le sens de ce qu'écrit le **'Hidouché Harim** (parachat para). Il remarque que la sainteté conséquente à la vache rousse est appelée « décret de la torah ». Car au moment du don de la torah les bné-Israël se sont "affranchis sur les tables la loi". Cette liberté dont nous parlons est celle de l'emprise de l'ange de la mort contre nous. Lors de la faute du veau d'or qui a suivi, lorsque les bné-Israël ont perdu cette immunité, Moshé s'est inquiété de savoir comment reviendrait la pureté dans

le peuple. C'est alors qu'Hachem lui a accordé la pureté de la vache afin qu'ils puissent atteindre à nouveau le niveau du don de la torah. Il s'avère donc que la pureté qui vise à contrebalancer la faute du veau d'or, est le vecteur qui conduit à l'acquisition de la torah. Lorsqu'une personne est pure elle peut entrevoir la compréhension authentique de la torah, car, comme la dit le **'Hatam Sofer**, l'expression d'Hachem est la plus profonde au travers des deux dernières lettres de Son nom, et cela permet une connexion avec le Créateur similaire à celle du don de la torah !

Cela fait ressortir l'idée selon laquelle la source de la compréhension provient d'Hachem. Plus nous parvenons à être habités par Sa présence, plus nous sommes à même d'accéder à la connaissance de la torah.

Sur cette base, le **Midrach Moshé** demande pourquoi la torah réclame ici un sacrifice femelle, tandis que c'est un mâle qui est d'habitude requis pour les sacrifices ?

À cela, il répond qu'il existe une différence fondamentale entre les sacrifices usuels et le cas de la vache rousse. L'objectif d'un sacrifice standard est de produire à souffle de satisfaction pour le Maître du monde. Il s'agit donc d'une action humaine et terrestre, destinée à la sphère céleste. Par contre, dans le cas de la vache rousse, il s'agit de faire descendre la sainteté du ciel, afin de la répercuter sur l'homme. Les deux cas sont donc diamétralement opposés, l'un est ascendant et constitue une émission, un don ; l'autre est descendant et s'apparente à une réception. D'où la nécessité de formuler le premier au masculin et le second au féminin, car c'est de cette façon que la torah dissimule les notions de don et de réception. C'est pourquoi le cas de la vache rousse s'inscrit dans le cadre d'un décret pour lequel l'explication est inaccessible. Car tout ce qu'il y a à en comprendre ne vient pas de nous, mais constitue un don des sphères supérieures, il s'agit d'une aide divine. C'est pourquoi Hachem cite la halakha au nom de rabbi Éliézer, car son nom signifie « Mon Dieu aide ». De sorte, pour le cas de la vache, dont le secret ne peut provenir que d'une explication céleste, Hachem précise la loi en fonction de son auteur, rabbi Éliézer. Par cela, Il fait comprendre à Moshé la manière d'appréhender ce sujet ! De même que le sens de cette loi provient de l'extérieur, d'un niveau supérieur à notre monde, de même la pureté tire sa source d'en haut.

Ceci explique la grandeur des plus grands maîtres de l'histoire, auteurs de la michna et du talmud. Car la pureté engendre la possibilité de comprendre la torah à un niveau particulièrement différent. À ce titre, le **Michné Lamélekh** (hilkhot avel, chapitre 1, halakha 3) écrit que les Amoraïm, auteurs du talmud, disposaient de restes de cendres de la vache rousse ! D'où leur proximité si intense avec le Maître du monde. Pareillement, le **'Hida** (midvar kadmout) écrit sur le Arizal : *« Modestement, il me paraît évident que notre maître le Arizal de mémoire bénie, a été purifié avec les cendres de la vache par le biais d'Éliyahou hanavi, c'est pourquoi reposait sur lui le roua'h hakodech (l'esprit saint). Bien que je n'ai pas trouvé d'allusion à cela et que je ne l'ai pas entendu, mon cœur me dit que le maître a voulu cacher la chose par sa grande modestie. »*

Cela nous laisse entrevoir la raison pour laquelle la torah insiste tant sur la pureté, car elle devient une condition à la connexion avec Hachem. Nous comprenons également pourquoi, plus que quiconque, le cohen doit s'éloigner de toutes contaminations avec l'impureté, car de par le rôle qui est le sien, il doit assurer un lien permanent avec Hachem !

Yéhi ratsone, qu'Hachem déverse rapidement sur Son peuple, des eaux purificatrices et que rapidement nous puissions revivre la proximité que nos ancêtres ont connue avec Lui.

Chabbat chalom.